

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2008

---

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2075

présenté par  
M. Brard

-----  
à l'amendement n° 266 de M. Proriol  
-----

à l'ARTICLE 17

Après le mot :

« détriment »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« des cultures vivrières ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.